

DESJEPS

Aviron*



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
– Vichy

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Performance Sportive mention Aviron - site du CREPS

Le métier

Le titulaire du DESJEPS mention aviron exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Le DESJEPS mention aviron confère à son titulaire les compétences pour :

- préparer un projet stratégique de performance
- piloter un système d'entraînement
- diriger un projet sportif
- évaluer un système d'entraînement
- organiser des actions de formation de formateurs

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte périodiquement des actions entreprises. Dans le cadre de cette délégation, il agit de manière autonome.

Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française d'Aviron ou de Comités (Régionaux et Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de l'aviron
- être titulaire d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - être capable de ramer de manière autonome en skiff (niveau aviron d'or)
 - être capable d'entraîner un équipage évoluant au niveau national
- satisfaire aux épreuves de sélection

Contenu des épreuves de sélection

- épreuve écrite de connaissances générales de l'aviron à partir d'une vidéo (2 heures)
- épreuve orale d'analyse vidéo (1 heure)

La formation

Contenus :

- la performance en aviron : la physiologie de l'effort, l'entraînement et la performance en aviron, la musculation, le suivi d'un athlète de haut niveau, la psychologie du rameur,
- la gestion d'une structure en aviron : la réglementation du sport, du travail, la gestion de personnel, le projet de la structure, les financements, les partenaires,
- sécurité : permis bateau, gestion de la sécurité au sol et sur l'eau (mer et rivière).

La formation se déroule en alternance :

- environ une semaine par mois de cours au CREPS ou dans un pôle France de la FFA, du lundi à 14h00 au vendredi à 12h00 – 35h00 de cours par semaine (14 semaines de formation au total),
- le reste du temps en structure, sous la responsabilité d'un tuteur si le stagiaire n'a pas de diplôme professionnel (BEES, DEJEPS ou BPJEPS Aviron).

* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes





Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau II

Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée stage	Durée en centre
10.08.19	09 et 10.09.19	10 et 11.09.19	04.11.19	30.11.20	15	certification	1547 h	497 h

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} septembre 2019

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais pédagogiques : 6 958.00 euros (98 euros de frais de positionnement inclus)

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales, SESAME
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi, CPF, contrat de professionnalisation
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi, MDPH...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation, CPF, reconversion ou promotion par l'alternance, projet de transition professionnelle
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la cohésion sociale, Association sportive du demandeur

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Ophélie SIMON - Tél. 04 70 59 52 91
E-mail : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DE LA FORMATION

E-mail : secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr



CREPS Auvergne Rhône-Alpes / Vichy

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr